

www.e-rara.ch

Novveavté Dv Papisme, Opposée À L'Antiqvité Dv Vray Christianisme

Du Moulin, Pierre

A Geneve, M. DC. XXXIII

Zentralbibliothek Zürich

Shelf Mark: RRe 65

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-49498>

Chapitre X. Baptesme & mort due Constatin.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

de Baronius, & ayant veſcu au temps le plus heureux & floriffant de l'Egliſe Chreſtienne, auquel tant de choſes ſont aduenues à l'exaltation de la foy Chreſtienne, & tant de reglemens eſtablis, n'eſt interuenu en aucune action importante, ſinon que pour obeir à l'Empereur il enuoya deux preſtres pour foy au Concile de Nicee. Encores doute-on ſi c'a eſté luy ou Jule ſon ſucceſſeur. Car Sozomene, & Caſſiodore, & Beda, & pluſieurs autres diſent que Jule enuoya leſdits preſtres. Surquoy Monsieur † du Perron ſouſponne qu'en Sozomene pour *ἱερατικός* il faut *πρεβυτικός*, & dit que *πρεβυτικός* ſignifie venerable. En quoy il monſtre ſon ignorance en la langue Grecque. Car *πρεβυτικός* ſignifie chenu ou grison, & non point venerable. Bien eſtime ie que Sozomene l'eſt meſpris. Seulement ie diſ que ceſte variation en l'hiſtoire, teſmoigne que Sylueſtre a eſté peu celebre en ſon temps, & peu conſiderable, puis que ſes actions ſont ſi peu remarquees.

† Perron ch. 35.
p. 279.

CHAPITRE X.

Baptesme & mort de Conſtantin.

Lib. 4. de vita
Conſtantini &
in Chronico.

L'An 338. Conſtantin ſe voyant malade la à mort ſe fit baptiſer à Nicee. Eufebe l'eſcrit qui eſtoit preſent, & Ambroife en l'oraïſon ſur la mort de Theodoſe, & Sozomene au 4. liure chap. 17. & Theodoret au 1. liure chap. 31.

M. Du Perron meſme le reconnoiſt au 35. chap. du 1. liure pag. 284. Ce que ie diſ pour refuter la fable du Baptesme de Conſtantin par Sylueſtre, lors que Conſtantin ſe fit Chreſtien. Fable puiſee des Actes ou Legendes de Sylueſtre que Baronius nous baille pour bonne monnoye, ſ'opposant à toute l'antiquité. Mais M. † du Perron vaincu par la verité, taxe là deſſus Baronius ſans le nommer.

† Chap. 35. du 1.
liure p. 289.

Juſques icy on ne voit encore aucune trace de la Monarchie Papale. Nul appel des Eglifeſ hors l'Episcopat Romain. Nulles loix donnees à l'Egliſe Vniuerſelle. Nulles perſonnes d'Orient ou d'Afrique comparoiſſantes deuant le ſiege Papal pour y recevoir iugement. Nulle communication avec les Eglifeſ hors l'Empire Romain. Nulle conuocation ni preſeance és Conciles. Cependant nous ſommes deſia paruenus à l'an 338. de noſtre Seigneur Jeſus Chriſt. Seulement on trouue quelques paſſages d'Anciens qui parlent des Eueſques de Rome, comme de ſucceſſeurs de S. Pierre, non en l'Apoſtolat ou Primauté ſur l'Egliſe vniuerſelle, mais en l'Episcopat de la ville de Rome. Ainſi parlent tous les Anciens. Eufebe au 2. chap. du 3. liure de ſon hiſtoire; *Linus a tenu l'Episcopat des Romains le premier apres le martyre de Paul & de Pierre*. S. Hieroſme au liure des Eſcriuains Eccleſiaſtiques. *Clement eſt le quatrieme Eueſque de Rome apres Pierre*. Tertullian au 32. chapitre du liure des Preſcriptions: *L'Egliſe des Smyrneans rapporte que Polycarpe a eſté eſtabli par Iehan: celle des Romains baille Clement eſtabli par Pierre*. Et auons ouï ci deſſus le meſme Tertullian au 2. chap. du liure de la Pudicité, venſant Zepherin Eueſque de Rome de ce qu'il ſ'attribuoit l'authorité de lier & deſlier, laquelle le Seigneur a donnee perſonnellement à S. Pierre. Leon I. ne manquoit pas d'ambi-

D'ambition : cependant le tiltre qu'il prend ordinairement à l'entree de ses Epistres, *Leo Episcopus vrbi Roma, Leon Euesque de la ville de Rome.* Et estoit desia l'an du Seigneur 450. Pourquoi ne se qualifie-il Apofte, ou chef de l'Eglise de tout le monde ? Le Roy en ses Edits se qualifieroit il seulement Seigneur de Paris ou de Thoulouse, laissant le tiltre de Roy ?

CHAPITRE XI.

Combien poures, & foibles, & en petit nombre sont les preuues que le Cardinal du Perron apporte des trois premiers siecles, iusques à l'an du Seigneur 340. pour appuyer la Primauté du Pape.

NOS aduerfaires ne sont iamais plus empeschez qu'en ces deux choses, l'une quand il leur faut prouuer par la parole de Dieu que l'Euesque de Rome est successeur de S. Pierre en la charge de chef de l'Eglise Vniuerselle, l'autre quand il est question de monstrier par l'histoire des trois premiers siecles apres la mort du Seigneur, que le Pape a esté alors reconnu chef de l'Eglise Vniuerselle.

M. du Perron est celui qui avec plus de diligence a fureté l'histoire ancienne, neantmoins quand ce vient à l'histoire des trois premiers siecles, & d'une partie du quatrieme, c'est chose pitoyable de voir combien il se trouue empesché, & combien peu la premiere antiquité lui est fauorable en ceste question, laquelle pour euitier il sest rednit au temps des quatre premiers Conciles, dont le premier sest tenu l'an du Seigneur 325.

Neantmoins pour ne sembler entierement denué d'appuis de ce costé-là, il traite ceste matiere au chapitre 25. du 1. liure, & depuis la page 97. iusques à la page 101. amasse tout ce qu'il a peu trouuer es premiers siecles, qui peut seruir à establiir la Primauté du Pape.

Il commence par Irenee, lequel il met au premier siecle apres le siecle des Apofstres, cōbien qu'il ait escrit enuiron l'an 200. du Seigneur, ou au cōmencement du troisieme siecle. De cet Irenee il produit quelques dix ou douze fois en son liure vn passage lequel il falsifie en l'alleguant ainsi : *A l'Eglise Romaine à cause d'une plus puissante principauté, il est necessaire que toute Eglise conuenne.* Il y a en Latin, *Ad hanc Ecclesiam propter potentio rem principalitatem necesse est omnem conuenire Ecclesiam.* Le sens est, *A ceste Eglise (à sauoir à la Romaine) il faut que toutes les Eglises abordent, à cause de la souueraine principauté.* Il veut dire qu'à cause que Rome estoit le siege de l'Empire, les Chrestiens de toutes les Eglises de l'Empire y auoient des affaires. C'est mal entendre le Latin de traduire, *conuenire ad Ecclesiam*, par *conuenir à l'Eglise*, au lieu qu'il signifie *s'assembler, ou aborder de diuers endroits.* Au reste il n'estoit besoin que le Cardinal troublant l'ordre des temps amenast ici vn passage d'Augustin, & vn de Prosper, qui ont escrit plus de deux cents ans apres Irenee, lesquels disent qu'en l'Eglise Romaine a tousiours fleuri la Principauté de siege Apofstolique. Car nous accordons volontiers que l'Eglise Romaine estoit la plus eminent en honneur, & l'Eglise principale de